

217C1154
FR0000037947-OP011-AS09

6 juin 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

FIMALAC S.A.

(Euronext Paris)

Complément à D&I 217C1098 du 30 mai 2017

Le 6 juin 2017, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société FIMALAC S.A. en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé, le 30 mai 2017, par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société Groupe Marc de Lacharrière a été déposé, en application de l'article 231-26 du règlement général.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Associés en Finance, représenté par Madame Catherine Meyer, mandaté par la société FIMALAC S.A. comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres FIMALAC S.A. sont applicables.

¹ Seules BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantissent la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.